



PRESTATIONS
au 01/01/2010

<< GARANTIE ENERGIE PLUS >>

(cette garantie ne peut être souscrite qu'avant le 30 ème anniversaire)

- * Garantie réservée aux personnes relevant du régime général de la Sécurité Sociale ou du régime agricole (M.S.A.).
 - * Les pourcentages indiqués s'appliquent sur le montant servant de base de remboursement aux Régimes Obligatoires d'Assurance Maladie (R.O.A.M.) Français.
 - * Les remboursements Régime Obligatoire d'Assurance Maladie + Mutuelle Verte sont limités aux frais réels.
 - * Cette garantie est conforme aux critères du "Contrat Responsable" (Art L 871-1 du Code de la Sécurité Sociale). Ainsi ne pourront donner lieu à remboursement :
 - les franchises et participations forfaitaires,
 - la majoration de la participation de l'assuré ainsi que les dépassements d'honoraires pour les actes réalisés en dehors du parcours de soins coordonné (sans prescription préalable du médecin traitant).
- En outre, elle prend en charge l'ensemble des prestations de prévention prévues par l'arrêté du 8 juin 2006.

PRESTATIONS	REMBOURSEMENTS		
	Régime de Base	Complémentaire	Total
HONORAIRES MEDICAUX - Consultation, visite, radios	70 %	30 %	100 %
OSTEOPATHIE, CHIROPRACTIE (1)		Forfait 75 Euros (3)	Forfait 75 Euros (3)
PHARMACIE (2) - Vignettes bleues - Vignettes blanches	35 % 65 %	65 % 35 %	100 % 100 %
ANALYSES	60 %	40 %	100 %
AUXILIAIRES MEDICAUX	60 %	40 %	100 %
OPTIQUE - Verres, monture, lentilles acceptées	65 %	35 %	100 %
- Prime Optique : (4)			
- Prime optique 1ère et 2ème année (5)	-	Forfait 70 Euros (3)	Forfait 70 Euros (3)
- Prime optique après 2 ans (5)	-	Forfait 85 Euros (3)	Forfait 85 Euros (3)
- Prime optique après 4 ans (5)	-	Forfait 100 Euros (3)	Forfait 100 Euros (3)
APPAREILLAGE - Orthopédie, prothèse médicale - Prothèse auditive	65 % 65 %	35 % 35 %	100 % 100 %
DENTAIRE - Soins - Implants dentaires - Orthodontie acceptée - Prothèses acc. et inlay core 1ère et 2ème année (5) - Prothèses acc. et inlay core après 2 ans (5) - Prothèses acc. et inlay core après 4 ans (5)	70 % - 70% et 100% 70 % 70 % 70 %	30 % Forfait 250 Euros (3) 30 % max 30 % 55 % 80 %	100 % Forfait 250 Euros (3) 100 % max 100 % 125 % 150 %
TRANSPORTS	65 %	35 %	100 %
HOSPIT. MEDICALE, MATERNITE ET PSYCHIATRIE (6) - Honoraires et séjour - Forfait journalier hospitalier (7)	80% ou 100% -	20% ou 0% 100 %	100 % 100 %
HOSPITALISATION CHIRURGICALE (6) - Honoraires et séjour - Forfait journalier hospitalier (durée illimitée) - Chambre particulière (durée illimitée)	80% ou 100% - -	20% ou 0% 100 % 46 Euros/Jour maxi	100 % 100 % 46 Euros/Jour maxi
PREVENTION - Vaccin anti-grippe (8) - Détartrage dentaire - Vaccins voyage à l'étranger (8) - Pilule contraceptive nouvelles générations (9)	- 70 % - -	100 % 30 % 100 % 60 Euros (3)	100 % 100 % 100 % 60 Euros (3)
FORFAIT ACTES LOURDS (18 Euros)		100% du Forfait	100% du Forfait
MUTUELLE VERTE ASSISTANCE 24 h / 24 h 7 j / 7 j		OUI	OUI

- (1) Pour les actes effectués par un praticien titulaire d'un diplôme officiellement reconnu sanctionnant une formation spécifique à ces pratiques médicales.
- (2) Remboursement sur la base du Tarif Forfaitaire de Responsabilité (TFR). Aucun remboursement n'est prévu pour les médicaments à vignette orange que la Haute Autorité de Santé a jugé à service médical rendu faible ou insuffisant et pour lesquels le ROAM participe à hauteur de 15% au 01/01/2010.
- (3) Forfait pour une année civile et par bénéficiaire, proratisé en cas d'adhésion ou de radiation en cours d'année.
- (4) La prime optique concerne les verres, monture, lentilles et l'opération des yeux par laser (myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie).
- (5) L'avantage fidélité est calculé à partir de la date d'adhésion à la garantie ci dessus.
- (6) Hors soins externes. Les soins externes font l'objet d'un remboursement suivant la nature de l'acte.
- (7) Forfait journalier hospitalier (selon tarifs en vigueur) illimité en médecine. Limité à 90 jours en maison de repos et de convalescence, à 30 jours en psychiatrie (par année civile et par bénéficiaire).
- (8) Pris en charge si médicalement prescrit.
- (9) Pris en charge si médicalement prescrit. Pilule contraceptive renfermant des progestatifs de nouvelles générations : gestodène, desogestrel, norgestimate, drospirénone et éthinyloestradiol.